

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 21 décembre 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 23 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 décembre 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Bruno DANDOY, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Laurent KAZMIERCZAK à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-088
À 2023-133

Délibération : 12.2023.142

Transmis en préfecture le : 22/12/2023

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse :

<https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2023-088	28/09/2023	Indemnisation par la Maif suite au sinistre au Relais petite enfance des Collonges	La commune accepte le versement d'une indemnisation par la Maif à hauteur de 2721,41 euros, suite à un acte de vandalisme au Relais petite enfance des Collonges le 4 mars 2023.
2023-089	28/09/2023	Indemnisation accordée suite à un bris de glace suite au passage d'un rotofil par les services municipaux	La commune accepte d'indemniser à hauteur de 356,54 € TTC un dommage résultant du passage d'un rotofil par les services municipaux à proximité du véhicule d'un tiers.
2023-090	28/09/2023	Indemnisation accordée suite à l'endommagement du réseau ORANGE lors d'une intervention des services techniques	La commune procède à l'indemnisation d'un montant de 418,66 € TTC suite à l'endommagement du réseau Orange lors d'une intervention des services techniques sur le bâtiment sis 16 rue des Collonges.
2023-091	28/09/2023	Attribution du contrat relatif à la maintenance d'un logiciel de gestion des archives	La commune conclut un marché relatif à l'assistance et à la maintenance d'un logiciel de gestion des archives avec la société Di'X, pour une durée d'un an renouvelable trois fois au tarif de 1 800 ,00 € HT par an à partir du 1 ^{er} janvier 2023.
2023-092	02/10/2023	Tarifs des séances du festival Lumière 2023 au Ciné La Mouche	Les tarifs du ciné La Mouche sont actualisés pour une séance du Festival Lumière 2023.
2023-093	02/10/2023	Convention avec les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active pour des stages théoriques du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation	La ville signe une convention avec les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) pour l'organisation d'une session de formation théorique au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation (BAFA) en partenariat avec la ville de Pierre-Bénite.
2023-094	05/10/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association PROMOSOL sur un terrain communal situé au Fort Côte Lorette	La ville signe une convention avec l'association PROMOSOL pour la mise à disposition d'une parcelle et d'un local au fort de Côte Lorette, pour une durée de 10 ans, contre une redevance annuelle de 100€.
2023-095	05/10/2023	Avenant n° 1 au marché n° 23-05-02 relatif à l'achat, location et prestation technique, son, lumière, vidéo et structure	Cet avenant a pour objet la prise en compte du coût du défraiement du repas afférent aux prestations techniques. Le défraiement s'applique sous conditions d'amplitude horaire de travail. Cet avenant n° 1 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché.
2023-096	16/10/2023	Conventions Programmes d'actions solidaires	La ville déploie les conventions de la bourse municipale des jeunes auprès de 6 jeunes qui

Numéro	Date	Objet	Résumé
		jeunesse et bourse municipale des jeunes 2023	sollicitent une aide financière pour la réalisation d'une projet individuel ou collectif leur permettant de développer leur autonomie et facilitant leur parcours d'insertion socio-professionnelle.
2023-097	16/10/2023	Indemnisation accordée suite à un bris de glace causé par un rotofil de la ville - abroge et remplace la décision 2023-089	Suite à une erreur matérielle dans la décision n°2023-089 portant indemnisation accordée suite au passage d'un rotofil par les services municipaux, une nouvelle décision rectificative est adoptée afin de modifier le bénéficiaire.
2023-098	17/10/2023	Attribution du marché 23-14 relatif à l'accord-cadre de travaux de réparation courante et d'entretien des bâtiments, remise aux normes et réhabilitation en maîtrise d'œuvre interne	La ville attribue les 14 lots du marché 23-14 relatif à l'accord-cadre de travaux de réparation courante et d'entretien des bâtiments ainsi que la remise aux normes et des opérations de réhabilitation en maîtrise d'œuvre interne. Cet accord cadre est passé en groupement de commande avec le CCAS, pour une durée initiale de 12 mois à compter de la notification, reconductible 3 fois.
2023-099	23/10/2023	Convention d'occupation précaire et révocable pour un logement situé 21 petite rue des Colonages	La ville établit une convention précaire et révocable à usage exclusif d'habitation avec une famille réfugiée d'Ukraine pour un logement situé 21 petite rue des Collonges, pour une durée de 3 mois contre une redevance de 240 euros.
2023-100	23/10/2023	Attribution du marché 23-17 relatif à la fourniture de serrurerie, de pièces détachées et accessoires de contrôle d'accès pour les bâtiments de la commune de Saint-Genis-Laval	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif à la fourniture de serrurerie, pièces détachées et accessoires de contrôle d'accès pour les bâtiments. Pour un montant maximum de 210 000€ H.T., sur la durée totale, reconductions éventuelles comprises. L'attributaire du marché est la SA LEGALLAIS.
2023-101	26/10/2023	Acte constitutif de la régie de recettes pour le stationnement réglementé payant sur voirie	Au regard de la mise en place d'un stationnement réglementé payant dans certains zones de la commune, une régie de recettes est constituée pour le stationnement payant, à compter du 1 ^{er} décembre 2023.
2023-102	27/10/2023	Attribution du marché 23-16 relatif à la fourniture, installation et mise en service d'un système de vidéoprotection urbaine sur une infrastructure de Boucle Locale Optique (IBLO) - Extension du système en place	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché de fourniture, installation et mise en service d'un système de vidéoprotection urbaine sur infrastructure de Boucle Locale Optique (IBLO) - Extension du système en place. Le marché s'exécutera par une tranche ferme et deux tranches optionnelles. Le montant du marché s'élève à 138 333,33 € HT pour la tranche ferme et respectivement à 101 666,67 € HT et 69 500,00 € HT pour les tranches optionnelles, selon prix déterminés à titre indicatif dans les DPGF et bordereau des prix complémentaires.
2023-103	27/10/2023	Constitution d'avocat suite	La ville constitue avocat suite au dépôt d'un

Numéro	Date	Objet	Résumé
		à la contestation des pénalités SHCB	mémoire en justice par SHCB contestant les pénalités appliquées en 2023. Les intérêts de la ville seront confiés à ATV avocats à Sainte-Foy-Lès-Lyon.
2023-104	06/11/2023	Acte modificatif de la régie de recettes des activités périscolaires	La régie de recettes des activités périscolaires est modifiée afin d'intégrer l'offre de paniers repas proposée pendant le temps de pause méridien.
2023-105	10/11/2023	Constitution d'avocat dans le dossier PFAS	La ville constitue avocat dans le cadre d'une procédure collective pour le dépôt d'une plainte dans le dossier des pollutions aux PFAS. Les intérêts de la ville seront défendus par le cabinet de Me Jean-Marc Hourse.
2023-106	10/11/2023	Attribution du marché n° 23-25 pour la réalisation de travaux de rénovation du système de rafraîchissement du théâtre cinéma La Mouche	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à la réalisation de travaux de rénovation du système de rafraîchissement du Théâtre de la Mouche. Le marché est conclu avec ENGIE Solutions, pour un montant maximum de 36 618,50 € TTC, pour un délai d'exécution fixé à 3 mois.
2023-107	21/11/2023	Acquisition d'un véhicule Peugeot Partner électrique Taille XL via l'UGAP	La ville décide de recourir à la centrale d'achat UGAP pour l'achat d'un véhicule Peugeot Partner électrique taille XL pour les services techniques, contribuant ainsi à sa démarche de transition vers une flotte propre. Le prix du véhicule est de 35 352,66€ TTC (bonus écologique de 4000€ déduit).
2023-108	21/11/2023	Avenant de transfert au marché n° 22-10-01 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Démolition, Gros œuvre, Flocage »	Cet avenant de transfert a pour objet de formaliser le changement de statut juridique de la SAS PAILLASSEUR FRÈRES suite au rachat de son fonds de commerce par la société MTP (Maçonnerie Travaux Public) à compter du 1er juillet 2023.
2023-109	21/11/2023	Avenant n° 1 au marché n° 22-10-05 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Revêtement de façades - Bardage »	Cet avenant a pour objet le remplacement du bardage pour le bâtiment Marilyn dans le cadre des travaux au CSCB, suite à une préconisation du contrôleur technique. Cet avenant n° 1 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.
2023-110	21/11/2023	Avenant n° 1 au marché n° 22-10-13 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Désamiantage »	Cet avenant porte sur des travaux supplémentaires d'enlèvement et traitement d'un conduit en fibrociment par une entreprise spécialisée dans le désamiantage. Cet avenant n° 1 a une incidence financière de + 950€ H.T., sur le montant du marché.
2023-111	21/11/2023	Avenant n° 3 au marché n° 22-10-14 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Chauffage, Ventilation, Plomberie »	Cet avenant a pour objet l'optimisation des travaux en chaufferie et en réseaux VMC des sanitaires. Cet avenant intègre quatre plus-values pour un montant total de +7 208,57€ HT ; et deux moins-values pour un montant total de -7 208,57€ HT. Cet avenant n° 3 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Numéro	Date	Objet	Résumé
2023-112	21/11/2023	Avenant n° 4 au marché n° 22-10-15 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Électricité courants forts et faibles »	Cet avenant porte sur des travaux supplémentaires d'électricité. L'avenant n° 4 s'élève à +2 485,79€ HT. et a donc une incidence financière de + 2,25 % sur le montant initial du marché. Le montant total du marché après avenants n° 1, 2, 3 et 4 se monte à 124 063,88€ H.T., soit 148 876,66€ TTC.
2023-113	28/11/2023	Attribution du marché n° 23-25 pour la réalisation de travaux de rénovation du système de rafraîchissement du théâtre cinéma La Mouche - abroge et remplace la décision n° 2023-106	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à la réalisation de travaux de rénovation du système de rafraîchissement du Théâtre de la Mouche. Une erreur de plume s'étant glissée dans la première décision, il convient d'abroger et remplacer la décision initiale pour dire que la dépense sera réglée sur le budget annexe de La Mouche.
2023-114	29/11/2023	Conclusion d'un marché d'accompagnement à la définition d'une stratégie de gestion patrimoniale de la ville avec la société URBAN PROJECT	La ville conclut un marché d'accompagnement à la définition d'une stratégie de gestion patrimoniale (AMO), avec la société Urban Project. Le marché s'élève à 27 000 € HT pour la tranche ferme et 12 000 € HT pour la tranche optionnelle.
2023-115	04/12/2023	Emprunt 2023 auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes	La ville conclut un emprunt de 2 000 000 d'euros avec la Caisse d'épargne Rhône-Alpes pour financer la section d'investissement. La durée du contrat de prêt est de 20 ans, pour un taux fixe de 3,8 %.
2023-116	04/12/2023	Modification des tarifs des produits signatures de la ville de Saint-Genis-Laval	La ville modifie les tarifs de ses produits signatures afin de les promouvoir en période de fin d'année.
2023-117	04/12/2023	Acte modificatif de la régie de recettes pour le stationnement réglementé payant sur voirie	L'ouverture d'un compte de dépôt de fonds est indispensable au bon fonctionnement de la régie de recettes pour le stationnement payant, ce qui entraîne une modification dans l'acte constitutif de régie.
2023-118	07/12/23	Convention tripartite pour l'utilisation des fonds propres de l'association Accueil enfance	Signature d'une convention tripartite pour l'utilisation des fonds propres que l'association Accueil enfance transfère à l'association Alfa3a, qui a repris son activité d'accueil collectif de mineurs.
2023-119	07/12/23	Avenant n° 2 au marché n° 21-18-01 relatif à la rédaction partielle et la mise en page du magazine municipal « Rédaction partielle du magazine municipal »	Cet avenant a pour objet, la prestation supplémentaire relative au secrétariat de rédaction du magazine municipal de 24 pages, pour un prix unitaire de 415,00€ H.T. Il n'y a pas d'incidence financière sur le montant du marché.
2023-120	07/12/23	Acte modificatif de la régie de recettes des concessions funéraires au cimetière	La ville demande l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds et la modification du montant maximum de l'encaisse de la régie des concessions funéraires au cimetière.
2023-121	07/12/23	Avenant n° 1 au marché n° 20-10 relatif à la fourniture de couches	Cet avenant a pour objet, la prise en compte de la modification de conditionnement pour le prix n° 5 du BPU et d'acter le prix du

Numéro	Date	Objet	Résumé
			conditionnement en conséquence. Il n'y a pas d'incidence financière sur le montant du marché.
2023-122	07/12/23	Avenant n°1 au marché n°22-32 relatif à la réalisation d'une étude de revitalisation du centre-ville	Cet avenant a pour objet la réalisation d'une étude supplémentaire de potentiel marchand sur le périmètre du centre-ville, pour un montant total supplémentaire de + 1 187,50€ H.T. et une incidence financière de + 4,053 % sur le montant du marché. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 30 487,50€ H.T., soit 36 585,00€ T.T.C.
2023-123	07/12/23	Convention avec INSAVALOR pour la réalisation d'une étude expérimentale au fort de Côte Lorette par des étudiants de l'école nationale supérieure d'architecture de Lyon	La ville signe une convention pour la réalisation d'un projet d'étude prospective et expérimentale, patrimoniale et architecturale, intitulée « Identification et compréhension des enjeux (sociaux, culturels, mémoriaux, politiques...) » liés au site du fort de Côte-Lorette, dans le cadre d'un enseignement de Master par des étudiants de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon.
2023-124	07/12/23	Convention de mise à disposition de locaux aux Scouts et Guides de France	La ville signe une convention pour la mise à disposition de locaux au groupe local des Scouts et Guides de France pour du stockage dans l'enceinte du fort de Côte-Lorette, en lieu et place d'un local inadapté actuellement mis à disposition au 8 impasse Coupat.
2023-125	08/12/23	Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'achat de caméras piétons pour la police municipale	La ville sollicite l'aide du fonds « Sécuriser les espaces publics communaux » proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes, pour mener à bien le projet d'achat de 8 caméras piétons dans le cadre de l'équipement de la police municipale, par le biais d'un financement d'un montant de 3 722 € (50% du coût du matériel).
2023-126	12/12/2023	Convention de mise à disposition de locaux à l'UDAF du Rhône et de la Métropole	La ville signe une convention de mise à disposition d'un bureau pour la permanence médiation familiale de l'UDAF du Rhône et de la Métropole dans le quartier des Collonges.
2023-127	12/12/2023	Achats de fournitures et services auprès de la centrale d'achat UGAP : achat et maintenance de photocopieurs pour la Ville de Saint-Genis-Laval	Il est décidé de recourir à la centrale d'achat UGAP, pour l'achat et la maintenance des photocopieurs de la ville, d'une durée de 5 ans ferme, à compter de la mise en service du matériel. Le délai de livraison est estimé à 6 mois, à compter de l'envoi du bon de commande. Pour un montant de 54 958,63€ H.T. pour l'achat des photocopieurs et un coût de maintenance de 0,00212€ H.T. par copie noir et blanc et de 0,02116€ H.T. par copie couleur.
2023-128	12/12/2023	Mise à disposition de locaux à l'association ALFA3A	La ville signe une convention de mise à disposition de locaux de l'EAJE Pom'Cerise, situés 2 allée Paul Frantz, avec l'association ALFA3A, à titre gratuit pour une durée de 3 ans.

Numéro	Date	Objet	Résumé
2023-129	12/12/2023	Attribution du marché 23-24 relatif à la prestation de services d'assurance « Dommage aux biens et risques annexes » pour la Ville	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à la prestation de services d'assurance « Dommage aux biens et risques annexes ». Pour un ensemble de garantie de base, avec un taux de 0,75€ H.T./m ² et avec une franchise tout autre sinistre de 10 000€. L'attributaire du marché est la société GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE.
2023-130	12/12/2023	Avenant n°1 au marché n°21-27-04 relatif à des prestations de services d'assurance risques statutaires pour la ville de Saint-Genis-Laval	L'avenant n°1 au marché 21-27-04 d'assurance risques statutaires a pour objet la revalorisation du taux de cotisation à hauteur de 2,86 %, à compter du 1er janvier 2024. Les risques décès et incapacité étant impactés par la réforme des retraites allongeant l'âge légal du départ en retraite.
2023-131	12/12/2023	Avenant n°3 au marché n°21-17 relatif à la location d'un sapin de Noël monumental, approvisionnement annuel de sapins naturels, livraisons et enlèvements	L'avenant n°3 a pour objet de prendre en compte la hausse de prix due à l'inflation pour les troisième et quatrième année du marché, soit Noël 2023 et Noël 2024, pour un montant de + 927,20€ H.T. Le montant total du marché après avenant n°1, 2 et 3 se monte à 24 570,80€ H.T. Soit 29 484,96€ T.T.C.
2023-132	12/12/2023	Contrats de missions SPS et CT pour 4 opérations de travaux (B612, chapelle de Beaunant, école Mouton et crèche Pom'Cerise)	Signature de 8 contrats relatifs aux missions de sécurité et protection de la santé (SPS) et contrôleur technique (CT) pour 4 opérations de travaux situées à la médiathèque B612, à la chapelle de Beaunant, l'école élémentaire Albert Mouton et la crèche Pom'Cerise - salle multifonctionnelle.
2023-133	13/12/2023	Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement scolaire 2022-2023 avec la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon	La commune signe une convention avec la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon portant sur le financement de la scolarisation des élèves saint-genois scolarisés à l'extérieur de la commune et réciproquement.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

